



VILLE DE  
LA GARENNE-COLOMBES

# **JOURNAL OFFICIEL**

**NUMÉRO 100**

**16 JUIN 2012**

## **Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 juin 2012.

### **I - Pôle Administration générale**

#### ***Juridique, Marchés Publics, Archives***

- 1.1 - Élection de 10 adjoints au Maire.
- 1.2 - Élection de 3 adjoints de quartier.
- 1.3 - Élus communaux - indemnités de fonction.
- 1.4 - Demande de subvention pour la restauration d'archives communales.
- 1.5 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2011.

### **II - Pôle Ressources**

#### ***Finances***

- 2.1 - Admission en non-valeur au titre des exercices 2005 à 2012.

### **III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

#### ***Finances***

- 3.1 - Rapport commun :
  - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'Association de Football de La Garenne-Colombes (AFGC) pour la période 2012-2015,
  - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et le Cercle d'Escrime Garennois pour la période 2012-2015,
  - Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Olympic Garennois pour la période 2012-2015
- 3.2 - Renouvellement de la convention entre l'inspection Académique du Calvados et la Ville de La Garenne-Colombes relative à la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de l'éducation physique à l'école.

### **IV - Pôle Services Techniques**

#### ***Bâtiments***

- 4.1 - ZAC des Champs-Philippe - Demande de subventions relatives au projet d'agrandissement du groupe scolaire René Guest.

### **V - Divers**

- 5.1 - Décisions.
- 5.2 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 9 heures 03, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

#### **M. le Maire**

Bien, Mesdames et Messieurs, je vous propose d'ouvrir cette séance.

D'abord les délégations : M. Ballin a donné délégation à M<sup>me</sup> Gaillabaud, M. Dransart à M. Graux, M. Barraquand à M<sup>me</sup> Raimbault, M<sup>me</sup> Haberah à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, M<sup>lle</sup> Bachelet à M. Dubois et M. Gizardin à M. Zacaropoulos.

Voilà pour les délégations de vote.

Il me faut un secrétaire de séance.

J'ai reçu la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Non.*)

Merci infiniment.

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 juin 2012.**

#### **M. le Maire**

L'approbation du procès-verbal de la dernière séance ; est-ce que vous l'avez reçu ? Qu'en pensez-vous ? Avez-vous des commentaires ? Pas de commentaire.

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

## **I - Pôle Administration générale**

### ***Juridique, Marchés Publics, Archives***

#### **1.1 - Élection de 10 adjoints au Maire.**

##### **M. le Maire**

Mes chers collègues, il s'agit d'un scrutin que vous connaissez, scrutin de liste ; nous avons 10 adjoints à élire.

J'ai reçu la candidature de M. Perrée, de M<sup>me</sup> Labrousse, de M. Hervo, de M<sup>me</sup> Raimbault, de M. de Boutray, de M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, M. Dubois, M<sup>me</sup> Fommarty, M<sup>me</sup> Gaillabaud et M. Houtart.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Dans ce cas, nous allons procéder au vote.

##### **M. Ranji**

Bonjour.

##### **M. le Maire**

Bonjour, Monsieur Ranji.

##### **M. Ranji**

Est-ce que vous pouvez répéter la liste des adjoints ?

##### **M. le Maire**

Je ne vais même pas vous la répéter, je vais vous la faire distribuer ; ce sera plus facile. En même temps, je suis aussi capable de vous la répéter.

*(Distribution de la liste des adjoints.)*

J'ai : M. Perrée, M<sup>me</sup> Labrousse, M. Hervo, M<sup>me</sup> Raimbault, M. de Boutray, M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, M. Dubois, M<sup>me</sup> Fommarty, M<sup>me</sup> Gaillabaud et M. Houtart.

Nous allons donc procéder au vote ; je vais vous appeler les uns et les autres.

##### **M. Conway**

Excusez-moi, Monsieur le Maire, je voulais intervenir avant.

J'attendais d'avoir la liste.

##### **M. le Maire**

Allez-y, Monsieur Conway !

##### **M. Conway**

Bonjour, mes chers collègues.

Dans le document, le projet de délibération, il est mentionné les conditions dans lesquelles sera faite cette élection, sur lesquelles vous êtes passé rapidement et peut-être que tout le monde n'est pas au courant. Cette élection fait suite à l'annulation par le Conseil d'État de la délibération du 29 septembre et je voulais rappeler, en ce qui nous concerne, dans quelles conditions nous avons fait ce recours.

Alors que dans les communes alentour, les dates des Conseils sont fixées six mois ou un an à l'avance, à La Garenne-Colombes, les conseillers, comme les Garennois, ne le savent que cinq jours avant ; il en est de même pour l'ordre du jour.

Les commissions municipales, censées permettre des échanges entre conseillers de sensibilités différentes ne se réunissent pas ou seulement pour la forme.

Les projets de délibération – le document de synthèse – sont rédigés et ne sont remis également que cinq jours avant le Conseil, tandis que les documents eux-mêmes sont à consulter en Mairie.

Pourquoi cinq jours ? Parce que le législateur a prévu ce garde-fou afin de permettre à ceux qui n'appartiennent pas à la majorité d'accéder aux dossiers, de préparer leurs interventions.

De ce minimum de temps, le Maire se fait à chaque fois une obligation de le respecter scrupuleusement, par un jour de plus, les plis sont délivrés à la dernière heure du dernier jour possible.

Ces conditions sont particulièrement difficiles pour moi, qui suis le seul représentant de ma liste au Conseil. J'ai, en effet, une obligation impérative de présence pour que les 10 % de Garennois qui avaient voté pour notre liste soient représentés.

Une nouvelle dégradation des conditions de préparation est survenue pour le Conseil municipal du 29 septembre 2011, avec une absence de réaction à mes demandes de complément d'information sur les sujets suivants : conditions de démission de tous les adjoints et notamment leur lettre, installation des entretiens individuels dans l'organisation municipale, et notamment le compte rendu de la Commission technique paritaire contenant la position des représentants du personnel.

Finalement, en séance, et en séance seulement, vous avez déclaré retirer de l'ordre du jour ce dernier point en me donnant, de fait, acte que je n'avais pas tous les éléments. J'ai pu, ainsi, être en possession du compte rendu et des remarques faites par les participants lorsque ce point est revenu à l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant.

Pendant cette même séance, alors que l'on découvrirait sur place la liste des adjoints, vous avez piétiné le règlement intérieur en me refusant une suspension de séance. C'est pour éviter que cette nouvelle dérive s'installe qu'en tant que conseillers municipaux d'opposition, avec tous mes collègues de l'opposition, nous avons saisi la justice, et non pas, comme vous tentez de le faire croire, à une instrumentalisation de la justice au profit des petites manigances politiques.

Aujourd'hui, vous procédez à une nouvelle élection de vos adjoints, mais vous ne pouvez plus masquer que cette opération ne visait qu'une chose : remplacer M<sup>me</sup> Claudine Labrousse par M. Yves Perrée. En effet, rien n'a changé par ailleurs, ni les attributions ni le projet ni les pratiques.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway, pour cette intervention constructive.

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonjour.

Ce matin, nous sommes réunis pour, une nouvelle fois, constater que vous gérez mal notre Ville.

L'élection des maires adjoints et des adjoints de quartier a été annulée par la plus haute juridiction administrative de France. Le b.a.-ba qui consiste à élire des maires adjoints, vous ne le maîtrisez même pas.

Je vous avais pourtant prévenu lors de la séance du 29 septembre que cette élection était illégale et non avenue. Une nouvelle fois, vous n'en avez fait qu'à votre tête. Le résultat est là, vous avez tort et nous avons raison.

Aujourd'hui, l'image que vous donnez de notre Conseil Municipal est pitoyable. Vous avez fait perdre de l'argent aux Garennois en payant ces frais de justice, mais il faut dire que vous êtes le champion de l'augmentation ininterrompue des impôts locaux et des taxes.

*(Rires.)*

Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, un peu de tenue ! Ayez au moins un peu de tenue ; c'est le minimum qu'on peut vous demander.

**M. le Maire**

Oui, interdiction de rire quand M. Macé parle, s'il vous plaît !

Allez-y, Monsieur Macé, ne soyez pas désemparé...

**M. Macé**

Cela s'appelle de la tenue et de l'éducation.

**M. le Maire**

Allez-y, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Vous avez voulu, par l'élection annulée du 29 septembre dernier, permettre à Yves Perrée de redevenir premier maire adjoint, lui qui avait été privé de ce mandat à partir de mars 2008. Par là même, vous avez remercié très sèchement M<sup>me</sup> Labrousse du travail accompli en tant que premier maire adjoint de mars 2008 à septembre 2011. Qu'a fait M<sup>me</sup> Labrousse pour mériter ce sort ?

De plus, ce changement est significatif de votre conception de la parité en politique. À ce jour, M<sup>me</sup> Labrousse a été la seule première maire adjointe. Il est vraiment dommage que cela ait changé. Votre volonté de voir revenir M. Perrée au poste de premier maire adjoint a une seule signification : votre absence de La Garenne-Colombes et le constat qu'à chaque élection depuis 2010, l'UMP est maintenant minoritaire sur notre ville, aux élections régionales de mars 2010, à l'élection cantonale partielle de 2010, à l'élection cantonale de mars 2011, à l'élection présidentielle de 2012, au premier tour de l'élection législative, il y a huit jours. Votre salut vient uniquement du Front national maintenant. Cela en dit long sur le constat que font les Garennoises et les Garennois sur votre comportement.

À la différence de ce que vous pouvez raconter, ce sont les forces d'opposition qui gagnent des voix et c'est vous qui en perdez.

Conscient de cette situation, vous pensez avoir trouvé le remède ; ce remède s'appelle : la « potion magique Yves Perrée ».

*(Rires.)*

Vous croyez, de la sorte, que les Garennois vous referont confiance aux prochaines élections municipales.

Ça y est ?

**M. le Maire**

Monsieur Macé, on peut quand même avoir le droit de sourire quand vous dites ce que vous dites, sans que ce soit une atteinte à la démocratie !

Allez-y !

**M. Macé**

Vous croyez, de la sorte, que les Garennois vous referont confiance aux prochaines élections municipales, mais le mal est là et la potion magique ne sera pas suffisante.

*(Rires.)*

Les Garennoises et les Garennois attendent un Maire présent, qui s'occupe de la Ville, qui gère scrupuleusement les deniers publics, tout ce que vous ne faites pas, tout ce que vous continuez à ne pas faire.

Vous voulez aussi nous faire croire que votre équipe municipale est unie. Lors des élections des adjoints au maire du 29 septembre dernier, vous avez eu la démonstration contraire. Le nom d'une des candidates a été rayé à deux reprises, certainement des élus peu satisfaits de leur sort d'avoir été écartés de cette liste.

Aujourd'hui, c'est aussi la continuité de votre mauvaise gestion : l'annulation du permis de construire de la Médiathèque, l'augmentation ininterrompue des impôts locaux, le coût faramineux de l'école Jerphanion, l'absence de véritable quotient familial pour la restauration scolaire, à la différence des autres Villes, le nom du collège des Champs-Philippe, où vous avez voulu le baptiser du nom d'un écrivain antisémite et d'extrême droite, Kléber-Haedens, qui reste pourtant une de vos références littéraires sur votre blog.

Il faut souhaiter une chose : que la prochaine loi sur le cumul des mandats vous oblige à choisir et que La Garenne-Colombes ait enfin un véritable Maire.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il d'autres interventions de ce niveau ou d'un autre niveau, d'ailleurs ? Pas d'autre intervention ? Mademoiselle Naturel, vous ne voulez pas prendre la parole ? Monsieur Fouliard, ça va ? Très bien. Monsieur Ranji, ça va, rien à dire ?

**M. Ranji**

Sauf si vous insistez.

**M. le Maire**

Allez-y, je vous en prie !

**M. Ranji**

Je n'ai rien à dire.

**M. le Maire**

Finalemant, non.

Monsieur Conway, vous ne voulez pas reprendre la parole ?

**M. Conway**

Cela dépend de ce que vous allez dire.

**M. le Maire**

Ce que je vais dire, c'est assez simple... Je ne sais pas, d'abord, s'il y a beaucoup de choses à répondre à ce que vous avez dit, qui est évidemment très caricatural.

La réalité, c'est que l'élection a été annulée pour un problème de forme, parce que la convocation a été envoyée avec un délai de trois jours différentiels par rapport à un document envoyé lui-même par le Préfet ; vous voyez, le niveau de gravité est extrême.

Deuxièmement, j'observe quand même que vous êtes, en matière de gestion municipale, absolument incapable de nous faire des propositions constructives, et donc vous en êtes réduit, depuis des années, soit à critiquer à titre personnel un certain nombre d'élus ou moi-même d'une manière très violente, ou alors à agir en justice auprès du tribunal administratif essentiellement, et même, parfois, tenter d'amener l'affaire devant les tribunaux correctionnels qui, jusqu'ici, ne vous ont pas beaucoup donné raison, même pas du tout.

En réalité, l'instrumentalisation de la justice est là, la vacuité de l'idée, l'absence totale de projet, la méconnaissance de La Garenne-Colombes, vous conduit à utiliser les formes juridiques les plus formelles pour tenter d'obtenir de microvictoires électorales à La Garenne-Colombes.

Concernant les succès ou ce que vous considérez être des défaites de la majorité à La Garenne-Colombes, j'entends que vous disiez : « *Nous allons gagner, nous allons gagner* », cela fait 10 ans que vous nous dites cela ; aux dernières élections présidentielles, je n'ai pas souvenir que M. Hollande soit largement passé devant M. Sarkozy, puisque j'ai souvenir que M. Sarkozy a dû faire entre 56 et 58, ce qui vous donne quand même une marge de progression importante.

Grâce à vous, Monsieur Macé, depuis 10 ans, la gauche est au fond d'un trou dont elle est probablement incapable de se relever, parce que votre absence de vision politique, vos contradictions – un jour, vous êtes pour le parking place de la Liberté ; un autre jour, vous êtes contre –, votre absence, vous-même, de La Garenne-Colombes, on ne vous y voit jamais, sauf le jour du Conseil Municipal et le week-end... C'est tout à fait votre droit, mais ne venez pas expliquer aux élus qui sont là, qui habitent à La Garenne-Colombes depuis si longtemps, qui connaissent La Garenne-Colombes depuis si longtemps, que vous êtes présent ; vous êtes totalement absent et vous le savez bien. Le nombre de fêtes, de manifestations garennoises auxquelles personne ne vous voit ; d'ailleurs, vous restez un parfait inconnu.

Enfin, votre attitude... Vous dites : « *Oui, tout cela coûte beaucoup d'argent à La Garenne-Colombes* », mais c'est un peu la situation de celui qui vient provoquer, qui provoque la dépense ; en l'occurrence, plusieurs fois, vous êtes venu ici, plusieurs fois, vous avez emmené la Ville devant des juridictions, administratives en particulier. C'est vrai que cela coûte de l'argent en avocats, mais il faut bien que la Ville se défende quand vous attaquez.

D'un côté, vous attaquez et, de l'autre, vous dites : « *Regardez, c'est épouvantable, cette attaque coûte cher* ». Eh bien, n'attaquez pas ; comme cela, au moins, il n'y aura pas de difficulté.

D'ailleurs, vu que, finalement, la Médiathèque est construite, vu que, finalement, un certain nombre de recours tombent, vous pourriez vous éviter des dépenses inutiles, parce que, j'imagine, je ne veux pas imaginer le contraire, c'est forcément vous qui payez, bien entendu.

Enfin, dernier point, en réalité, toutes ces attaques sont pauvres, médiocres et, en plus, inefficaces et démontrent que les Garennois n'ont rien à attendre de l'absence de projet que vous cultivez depuis 10 ans.

Je comprends qu'au Parti socialiste, les choses ne soient pas faciles, je comprends qu'alors que le Président de la République est élu au plan national, très beau succès pour la gauche au plan national, la gauche à La Garenne-Colombes peine toujours à exister, je comprends que tout cela crée un peu d'amertume.

Je comprends aussi que vous n'avez toujours pas compris qu'entre les résultats soi-disant du PS et de l'UMP et les élections municipales, il y a une différence, et, probablement, les Garennois, qu'ils soient de droite ou de gauche, nous font confiance et n'en peuvent plus de ces mensonges permanents, quand vous nous dites, par exemple, que les impôts ne cessent d'augmenter ; je crois que cela doit faire la deuxième ou troisième année que les taux n'augmentent pas.

Les Garennois ne sont pas dupes, les Garennois voient que c'est une ville agréable, les Garennois souhaitent y rester. D'ailleurs, le nombre de gens qui souhaitent venir habiter à La Garenne-Colombes témoigne que, probablement, notre Ville n'est pas le plus terrible lieu pour résider dans les Hauts-de-Seine.

Enfin, je vous rassure, M. Perrée, qui est un homme très sympathique et tout en rondeur, au sens figuré du terme, j'entends bien...

*(Rires.)*

... n'est pas une potion magique malgré toutes ses qualités. Quant à M<sup>me</sup> Labrousse, j'ai bien tâté tout à l'heure, elle n'est pas sèche, comme vous disiez, elle est même en pleine forme, elle est même à ma gauche, ce qui, chez vous, pourrait être vu comme une qualité.

Quand vous louez les mérites de M<sup>me</sup> Labrousse, en réalité, cela appelle deux observations.

La première est que vous avez raison, c'est une femme de qualité ; c'est pour cela qu'elle est adjointe au Maire et qu'elle est à ma gauche.

Une seconde, c'est une observation, vous en louez tellement les qualités que je m'interroge : pourquoi vous n'avez jamais voté pour elle quand il y avait une élection pour être adjoint au Maire ?

Voilà, Monsieur Macé. Les Garennois ne sont pas dupes des manœuvres politiques, ils ne sont pas dupes de qui est présent et qui est absent à La Garenne-Colombes.

Pour finir sur un trait curieux, quand vous concluez en disant : « *Enfin, le cumul des mandats permettra aux Garennois d'avoir un Maire présent* », cela signifie que vous en êtes finalement réduit à attendre d'une loi qu'elle impose qu'un Maire ait à choisir entre deux mandats, c'est que vous avez assez peu confiance dans le choix des Garennois pour choisir éventuellement un autre Maire pour La Garenne-Colombes, mais je vous rassure, je suis encore Maire de La Garenne-Colombes et La Garenne-Colombes ne se porte pas si mal.

Merci, Monsieur Macé.

*(Applaudissements.)*

Allez, Monsieur Macé, répondez en une minute et qu'on en finisse de ce jeu de scène !

**M. Macé**

Ce n'est pas un jeu de scène, c'est du fond, c'est-à-dire comment on conçoit d'être Maire, comment on conçoit d'être présent ; ce n'est pas de la scène, c'est une conception que vous avez de la politique d'être absent de La Garenne-Colombes vu tous les mandats que vous avez par ailleurs, qui ne vous permettent pas d'être présent.

Il est d'ailleurs assez symptomatique de me reprocher de ne pas être présent. À la différence de vous, je ne vis pas de mes mandats politiques ; vous, vous en vivez. En plus, d'ailleurs, vous avez une activité professionnelle, qui est d'ailleurs aussi devant les juridictions administratives, faudrait-il vous le rappeler. Moi, je travaille et, évidemment, quand on travaille, on ne peut pas être toujours présent. Maintenant, vous reprochez à ceux qui travaillent, certainement, de travailler ; c'est assez extraordinaire d'entendre cela ; c'est même, d'ailleurs, tellement mesquin, tellement ridicule, que vous ne vous rendez même plus compte de ce que vous dites. D'être arrivé à ce niveau d'argument par rapport à ses opposants, c'est bien triste en politique.

Quand vous nous dites : « Les impôts locaux, en fin de compte, n'augmentent pas », ce qui n'augmente pas, je vous l'ai toujours dit, depuis deux...

**M. le Maire**

Ce sont les taux municipaux votés par le Conseil.

**M. Macé**

Voilà ! Sauf que les impôts locaux augmentent, et vous ne pouvez pas me dire le contraire, les impôts locaux continuent à augmenter, vous n'arrivez pas à les baisser par rapport au taux que vous maintenez et ce taux-là, d'ailleurs, a été, depuis 2001, largement augmenté, vous le savez comme moi.

La réalité, c'est : vous avez tort dans vos propos et j'ai une nouvelle fois raison, les impôts locaux continuent à augmenter année après année à La Garenne-Colombes et les Garennois s'en rendent compte ; ils s'en rendent compte, tout simplement, quand ils reçoivent leur feuille et qu'ils constatent que, par rapport à l'année précédente, ils paient plus, ce qui est cette réalité-là, que vous le vouliez ou non.

Absence de projet, c'est aussi symptomatique de votre absence d'écoute dans les propos que nous défendons à chaque Conseil Municipal. Je rappellerai que quand nous avons présenté notre programme aux élections municipales aux Garennois, nous avons fait 150 propositions. Si vous nous dites que ce ne sont pas des propositions, j'attends que vous me le démontreriez. On a fait 150 propositions, on a été force de proposition. Dans ce Conseil Municipal, nous n'arrêtons pas d'être force de proposition, sauf que, systématiquement, parce que c'est nous qui émettons un certain nombre d'idées et de projets, vous considérez que c'est mal par définition même ; c'est une position politicienne qui n'a évidemment aucun intérêt et qui ne va pas dans le sens de la gestion de l'intérêt général et de notre ville.

Ce que je constate, aujourd'hui, c'est, une nouvelle fois, des attaques personnelles vis-à-vis des membres de l'opposition, une nouvelle fois ; c'est bien dommage. Ce n'est pas comme cela que nous concevons de faire de la politique.

Vous nous faites la démonstration que votre échec aux élections présidentielles, que votre futur échec aux élections législatives que vous allez avoir, vous n'avez toujours rien compris du message des Françaises et des Français, des Garennoises et des Garennois, qui attendent autre chose, mais vraiment autre chose, des femmes et des hommes politiques. Je vois que, ce soir, vous restez arrogant et méprisant vis-à-vis des uns et des autres.

Merci.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Madame Juvin-Marleix ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais simplement inviter M. Macé à ne pas systématiquement afficher un mépris profond pour la majorité des Garennois qui n'ont pas voté pour vous. Le mépris profond, c'est d'abord, vous n'êtes pas, d'une part, l'arbitre de la bonne éducation. Tout à l'heure, quand la majorité souriait à vos propos, c'était déjà une preuve d'écoute, déjà, Monsieur Macé.

D'autre part, je suis navrée, mais on a le droit de réagir comme on veut réagir, dans les limites de la courtoisie, et ce n'était pas discourtois, premièrement.

Deuxièmement, lorsque vous vous amusez à commenter les chiffres, notamment ceux des présidentielles, notamment ceux des législatives, et je vous rappelle que le vote n'est pas terminé pour les législatives, je dois vous dire, un, que vous vous trompez de tribune et ce n'est pas honteux d'être dans une tribune municipale.

Je vous inviterai peut-être à cesser de faire des commentaires sur les présidentielles, sur les législatives qui ne sont pas encore terminées, parce que sinon, pour être vraiment objectif, il faudrait peut-être vous demander pourquoi, systématiquement, vous êtes battu aux élections municipales, mais cela, vous ne le faites pas, comme par hasard. On commente les chiffres qui vous arrangent et pas les autres.

Monsieur Macé, soyez un peu plus modeste, sachez rester à votre place comme chacun des membres, ici, de la majorité municipale le fait. Cela ne vous plaît pas parce que la majorité n'est pas à gauche ici, eh bien c'est comme cela, mais cessez de vous présenter tout le temps comme l'arbitre de la morale en politique, l'arbitre de la bonne éducation et l'arbitre des bons chiffres ! Cela devient un peu usant !

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Allez, Monsieur Macé, répondez.

**M. Macé**

Je vois, une nouvelle fois, Madame Juvin-Marleix, que je salue, votre intervention passionnée qui ne devrait pas l'être. La réalité, que cela vous plaise ou pas, elle est la suivante...

**M. le Maire**

C'est une cour d'école...

**M. Macé**

Au premier tour des élections législatives, pour la première fois depuis 15 ans, le député que vous soutenez a été mis en ballottage ; à La Garenne-Colombes, il est aussi minoritaire et fait plus de 10 points de moins. Voici cette réalité ; que cela vous plaise ou non, voici, et vous êtes, une nouvelle fois, de cette manière-là, en partie sanctionné par rapport à votre attitude et par rapport au soutien que vous avez eu d'une manière indéfectible depuis cinq ans du Président de la République battu le 6 mai dernier. Voici ce résultat.

Je comprends très bien que cela ne vous plaise pas. Je comprends très bien de constater que le nombre de voix qui augmente scrutin après scrutin pour le candidat de gauche ne vous plaît pas, mais c'est cette réalité-là et nous ne cesserons de le répéter, parce que c'est comme cela que les idées avancent et c'est comme cela que les Garennois font leur choix.

Après, vous êtes en train d'anticiper sur des résultats des élections municipales ; permettez-moi, Madame Juvin-Marleix, d'attendre aussi et de faire campagne à ce moment-là et nous en reparlerons ensuite.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Macé.

Effectivement, c'est très intéressant.

Monsieur Macé, écoutez, la technique qui consiste à affirmer que nous avons dit quelque chose ne rend pas cette chose vraie pour autant. Par exemple, je n'ai jamais dit que je me moquais des gens qui travaillaient ; je crois que je serais assez mal placé pour le faire. J'ai simplement dit, Monsieur Macé, qu'on ne vous voyait jamais à La Garenne-Colombes, ce qui est une vérité que tout le monde connaît ici et qui fait sourire tout le monde.

**M. Hervo**

On ne le rencontre jamais dans la rue.

**M. le Maire**

On ne vous rencontre jamais dans la rue.

Vous habitez sûrement à La Garenne-Colombes, au moins le week-end, peut-être dans la semaine ; en tout cas, on ne vous voit jamais. J'aimerais avoir le plaisir de vous rencontrer plus souvent.

Et puis, je vais vous faire une confidence, Monsieur Macé...

**M. Macé**

On ne vous voit jamais non plus, de toute façon.

**M. le Maire**

Évidemment, comme vous n'y êtes pas, c'est difficile de m'y voir.

*(Rires.)*

Mais, Monsieur Macé, je vais vous faire confiance, surtout ; je fais un vœu : c'est que, surtout, vous continuiez à être le candidat à La Garenne-Colombes du Parti socialiste, parce que vu le fait que le Parti socialiste ne vous choisisse jamais pour aller aux législatives, vu que vous ne faites jamais de bons résultats à La Garenne-Colombes, je rêve qu'il n'y ait jamais d'alternance au Parti socialiste à La Garenne-Colombes ; vous êtes un parfait candidat, vraiment, cela me va tout à fait ; à la différence de vous, vous souhaiteriez que je parte, moi, je souhaite que vous restiez.

Monsieur Ranji, vous êtes d'accord pour que M. Macé reste ? Monsieur Ranji, vous avez peut-être des idées derrière la tête.

**M. Ranji**

Je pense qu'il y a certaines choses qu'il ne faut pas laisser passer.

**M. le Maire**

Ah bon ?

**M. Ranji**

D'ailleurs, vous dites, c'est assez marrant d'ailleurs... J'entendais M<sup>me</sup> Juvin-Marleix, tout à l'heure, qui parlait de mépris, mais j'aurais pu citer tout un tas de réflexions que vous avez faites aujourd'hui pour montrer le mépris et pour paraphraser l'ancien Président de la République en parlant de « méprisance ». Quand, tout à l'heure, vous parliez de cour d'école quand Christophe Macé s'exprime, déjà, je trouve cela assez moyen et assez irrespectueux...

**M. le Maire**

Je m'adressais à mon voisin.

**M. Ranji**

Bref, ce n'est pas ce qui compte.

Après, vous ne l'avez pas dit aujourd'hui, très bien, mais vous faites souvent référence à Clamart s'agissant de Christophe Macé.

**M. le Maire**

Je n'ai pas entendu ce que vous avez dit.

**M. Ranji**

Vous faites souvent référence à Clamart s'agissant de Christophe Macé...

**M. le Maire**

À Clamart ?

**M. Ranji**

... puisque c'est ce que vous sous-entendez depuis tout à l'heure.

**M. le Maire**

Mais je n'ai pas parlé de Clamart, Monsieur.

**M. Ranji**

Non, mais c'est ce que vous sous-entendez depuis tout à l'heure...

**M. le Maire**

Ah bon ?

**M. Ranji**

... en disant qu'il n'est pas sur La Garenne-Colombes.

Moi, je voudrais simplement vous rappeler une chose : c'est que vous êtes aussi député européen ; vous êtes, certes, Maire de La Garenne-Colombes, mais vous êtes surtout député européen, et moi, je n'ai pas l'impression que Bruxelles ou Strasbourg, ce soit tout à fait à côté, donc de la part de quelqu'un qui, pour justifier ses indemnités de 7 000 euros, je crois, pour un parlementaire européen, doit être présent... Je ne pense pas que vous ayez de leçons à donner par rapport à cela.

Voilà, tout simplement pour dire que...

**M. le Maire**

Que quoi ? Qu'est-ce que vous voulez dire ?

**M. Ranji**

... Christophe Macé n'a qu'un seul mandat, qu'il travaille, effectivement ; lui, il ne cumule pas un travail et plusieurs mandats électifs. Excusez-moi de vous le dire, mais dans les faits, il sera toujours beaucoup plus présent que vous à La Garenne-Colombes, que cela vous plaise ou non.

**M. le Maire**

Très bien, Monsieur Ranji ; je trouve votre intervention très intéressante. Dans les faits, il sera plus présent. D'abord, il faudrait qu'il le soit déjà aujourd'hui, plutôt qu'il le soit à l'avenir, mais très bien, c'est parfait. On laissera les Garennois décider, comme depuis toujours ; comme cela, au moins, ce sera très clair.

Nous allons passer au vote.

*(Il est procédé à l'élection des 10 adjoints au Maire par vote à bulletin secret.)*

*(M. le Maire appelle les élus pour le vote.)*

M. Citerne, que nous pouvons féliciter pour son énième titre de champion. Bravo, Monsieur Citerne !

*(Applaudissements.)*

Monsieur Citerne, il faudrait peut-être voir à laisser la place aux jeunes, parce que c'est un peu inquiétant.

**M. Citerne**

Cela ne marche pas.

**M. le Maire**

C'est du cumul de titres, Monsieur Citerne ; cela va être sévèrement condamné par la morale républicaine, méfiez-vous !

**M. Citerne**

C'est possible.

*(M. le Maire poursuit l'appel des élus pour le vote.)*

*(Il est signalé au Maire qu'il faut désigner les scrutateurs.)*

On a le secrétaire de séance : M. Dubois.

Qui veut faire le scrutateur de la majorité ? M<sup>me</sup> Vaussoué.

Qui veut faire le scrutateur à gauche ? M. Ranji. Courage !

Monsieur Ranji, vous y allez comme un condamné à mort... Souriez ! Il y a pire dans la vie.

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Mesdames et Messieurs :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 30 ;
- blancs et nuls : 0 ;
- suffrages exprimés : 30 ;
- majorité absolue : 16 ;
- liste majorité complète : 30 voix.

Sont donc élues les personnes qui étaient sur cette liste et que j'ai citées tout à l'heure adjoints au Maire de La Garenne-Colombes. Bravo !

## 1.2 - Élection de 3 adjoints de quartier.

**M. le Maire**

Nous passons au point suivant, l'élection de trois adjoints de quartier, pour la même procédure.

Quelqu'un veut-il la parole, d'abord ? Vous ne voulez pas la parole ? *(Non.)*

J'ai reçu la candidature de M. Dransart, de M. Chaillet et de M<sup>me</sup> Vaussoué.

Y a-t-il une observation particulière, des candidats autres qui se désignent ? Aucun.

*(M. Conway demande la parole.)*

Oui, Monsieur Conway ? Vous êtes candidat ?

**M. Conway**

Je voulais demander aux candidats aux conseils de quartier quelles étaient leurs intentions et la manière dont ils envisageaient cette mission.

**M. le Maire**

Très bien.

Je vous remercie.

En fait, leurs intentions, si je puis me permettre... Comme vous le savez, les adjoints au Maire travaillent sur la délégation du Maire, donc je me crois autorisé à répondre pour eux. Leurs intentions sont assez simples, elles sont d'animer le quartier sous toutes ses formes. Cela peut être sous l'aspect citoyen, avec des réunions de concertation, qui sont d'ailleurs régulières. Cela peut être citoyen sous la forme de visites de quartier, comme cela a lieu plusieurs fois maintenant par an, visites de quartier auxquelles, d'ailleurs, je serais très heureux de pouvoir associer l'opposition si elle arrivait à se libérer le jour de ces visites, et des aspects festifs ; je pense en particulier lors de Fêtes de la musique, des fêtes de La Garenne-Colombes et des comités de quartier, les Fêtes des voisins... Les occasions ne manquent pas, animent le quartier.

Voilà pour les trois missions qui ont été fixées aux adjoints de quartier, Monsieur Conway.

Je vous en prie.

**M. Conway**

J'avais une question complémentaire, puisque j'avais fait remarquer que le fonctionnement des conseils de quartiers différait selon les secteurs. Je rappelle déjà que cette mise en place était faite sur une base frileuse, avec un bureau qui était nommé par le Maire, un ordre du jour qui était fixé par le bureau. J'étais intervenu en disant qu'on était plutôt dans des structures qui faisaient circuler de l'information descendante que dans une véritable démocratie participative.

Trois ans après, le constat est là, il y a deux conseils de quartier qui ne tenaient plus que des permanences, le Centre Nord et les Champs-Philippe, tandis que celui des Vallées continue de fonctionner sans ordre du jour annoncé et avec beaucoup d'informations déjà connues. Le seul conseil de quartier qui avait trouvé son rythme, c'est le conseil de quartier Centre-Sud, et donc je voudrais savoir si, avec toutes les expériences positives qui sont sorties de ce conseil de quartier, M. Chaillet, M<sup>me</sup> Vaussoué et M. Hervo vont enfin faire fonctionner les conseils de quartier avec un ordre du jour annoncé à l'avance et avec une participation des personnes présentes plus que d'entendre des informations qu'on peut avoir par ailleurs.

Je souhaiterais, là-dessus, puisque ces trois conseils de quartier, malgré le fait qu'ils dépendent de vous, ont eu un fonctionnement différent, que M<sup>me</sup> Vaussoué, M. Chaillet et M. Hervo répondent par rapport au fonctionnement futur de ces conseils de quartier.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

*(M. Hervo demande la parole.)*

Oui, Monsieur Hervo, je vous en prie, vous vouliez la parole.

**M. Hervo**

Tout d'abord, je dirai : à chacun son style !

Il est certain que la réussite tout à fait digne d'être copiée de notre confrère Jean-François Dransart au Centre-Sud est incontestable et nous sommes, d'ores et déjà, aux Champs-Philippe et je pense ailleurs, dans les autres quartiers, en train d'essayer de nous en inspirer.

Mais pour ce qui concerne les Champs-Philippe, moi, j'ai une conviction personnelle profonde ; c'est plutôt que de faire des grands-messes, plutôt que de faire des réunions, avec ou sans ordre du jour, avec ou sans pseudodébat démocratique, je privilégie l'immersion dans le quartier et avec mes collègues du bureau du comité de quartier, nous sommes, vous ne le savez sans doute pas, parce que je ne vous ai jamais vu à la bulle des Champs-Philippe, mais vous attendiez la remarque, bien entendu...

**M. Conway**

J'avoue, je n'habite pas les Champs-Philippe, mais j'habite La Garenne-Colombes.

**M. Hervo**

Mais peut-être avez-vous des amis qui habitent les Champs-Philippe.

**M. Conway**

Tout à fait.

J'ai besoin d'y être ?

**M. Hervo**

Il faudrait qu'ils se manifestent, qu'ils viennent nous voir. Je ferme ma parenthèse et je poursuis.

**M. Conway**

Poursuivez, parce que là, vous allez sur un terrain glissant.

**M. Hervo**

Avec mes collègues, dont je remercie l'efficacité – ils ne sont pas tous là –, du bureau du comité de quartier, nous privilégions l'immersion au milieu des habitants du quartier, l'immersion permanente, et, personnellement, je crois qu'on peut effectivement qualifier de démocratie participative ce dialogue permanent avec les habitants du quartier, sans souci de formalisme, sans souci d'ordre du jour, sans souci d'aucune sorte. Nous dialoguons en permanence avec les habitants du quartier.

M. Ranji hoche la tête, mais, lui non plus, on ne l'a jamais vu à la bulle des Champs-Philippe !

**M. Ranji**

Je vous répondrai.

**M. Hervo**

Si c'est cela le débat, merci.

Donc j'entends poursuivre, personnellement, cette politique qui privilégie le contact permanent et le dialogue permanent avec les habitants du quartier, au plus près de leurs réelles préoccupations, et pas dans la stratosphère de débats politiques qui n'ont rien à faire dans les débats de quartier.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Hervo.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui, je vous en prie, Monsieur Fouliard ?

Bonjour, Monsieur Fouliard. J'espère que vous allez bien.

**M. Fouliard**

Bonjour.

J'avais une observation et, ensuite, une question.

L'observation, déjà, je trouve vraiment regrettable, ce matin, l'accumulation d'attaques personnelles tournées contre les élus de l'opposition.

**M. le Maire et M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ah bon ?

**M. Fouliard**

Oui.

Il est légitime qu'étant en responsabilité, vous soyez plus exposé que nous à la critique ; je suis désolé, vous avez un bilan, aujourd'hui, que nous pouvons commenter, sur lequel, on peut faire des contre-propositions. En revanche, nous attaquer sur notre disponibilité ou la manière dont on exerce notre mandat, je trouve que ce n'est pas correct, tout simplement, et ce n'est pas respectueux des Garennois qui nous ont donné leur suffrage ; c'est le premier point.

En complément de ce premier point, je voulais vous préciser qu'à ma connaissance, on a toujours été présent dans les visites de quartier organisées par vos soins.

**M. le Maire**

Vous étiez présent ?

**M. Fouliard**

Oui.

**M. le Maire**

Je ne vous ai pas vu.

**M. Fouliard**

Si, on en a fait une ensemble ; personnellement, j'en ai fait une avec vous, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Une.

**M. Fouliard**

Ne dites pas des choses qui ne sont pas réelles.

La deuxième question, c'est : est-ce que, justement, il y a d'autres visites de ce type prévues, puisque pour ce qui concerne mon quartier, les Vallées, c'était il y a un an la dernière fois, donc on est loin des plusieurs fois par an. A-t-on une visibilité sur les prochains conseils de quartier et visites de quartier qui seront organisés ?

Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Fouliard.

Je vous rassure, d'abord, il n'y a, évidemment, aucune attaque personnelle. Simplement, c'est quand même surprenant – pardonnez-moi, je souris –, vous avez le droit, et je vous le reconnais tout à fait, de critiquer notre action, on est là pour cela, c'est le Conseil Municipal, mais permettez-moi d'avoir le droit d'avoir parfois un jugement un peu critique sur ce que vous faites ou ce que vous êtes.

J'ai le droit de dire que je considère que vous n'êtes pas présent, parce que c'est parfois vrai, je suis désolé, aux visites de quartier et il n'y a rien d'attaque personnelle. C'est très simple. Par exemple, je crois me souvenir que lors de la dernière visite de quartier du quartier Sud, je ne crois pas vous avoir vu... Ce n'est pas vous le problème, c'est la question de l'opposition. Je ne crois pas, Monsieur Fouliard, et je crois même qu'à la visite qui précédait non plus. C'est vous dire que...

Dire cela n'est pas scandaleux, c'est un fait, et vous pouvez ne pas être là, c'est évidemment votre droit. Il n'y a pas d'attaque personnelle. Je dis simplement que vous n'étiez pas là, c'est tout, Monsieur Fouliard. Ce n'est pas grave, mais ne venez pas, ensuite, dire : « *Vous êtes absent* », parce que vous l'êtes aussi.

Sur la question de fond que pose M. Conway, si je puis me permettre, qui est le modèle du travail, est-ce qu'il y a un modèle, non, il n'y a pas de modèle. L'idée, justement, était de ne pas créer une usine à gaz. Il y a quatre quartiers différents, avec des problématiques différentes, qui font, d'ailleurs, que n'importe quel Garennois et, *a fortiori*, n'importe quel conseiller municipal, même s'il n'y habite pas, peut venir, évidemment, y assister. Vous disiez que vous n'êtes pas aux Champs Philippe, « *je ne vais pas voir le quartier des Champs-Philippe* »...

**M. Conway**

Aux Champs-Philippe, il n'y a pas eu de réunion.

**M. le Maire**

Mais il y en a tous les samedis matins.

**M. Conway**

Non, c'est une immersion, et pas chez moi ; il ne vient pas chez moi, M. Hervo.

**M. le Maire**

Justement, Monsieur Conway, là où nous ne sommes pas d'accord du tout, c'est que je pense qu'il n'y a pas un modèle qui vaut plus qu'un autre, je pense qu'il y a des modèles différents de fonctionnement. Il y a le modèle de chez M. Chaillet, qui consiste à faire des réunions formelles, habituelles, de conseils de quartier, il y a le modèle de M. Dransart, au Sud, qui consiste à faire de la promenade urbaine essentiellement, il y a le modèle chez M. Hervo qui consiste à faire une permanence toutes les semaines à la bulle pour prendre de l'information montante, pour le coup, parce que l'information est très montante, associée à des réunions avec les présidents de syndic, etc. Il y a vraiment trois modèles ; je ne sais pas quel est le bon, chacun a des avantages et chacun a des inconvénients.

L'intelligence me conduit plutôt à dire que ce n'est sûrement pas à moi de décider quel est le bon, mais de laisser les quartiers trouver leurs équilibres locaux en fonction des besoins particuliers.

Prenons l'exemple des Champs-Philippe ; compte tenu de l'importance de la rénovation urbaine qui s'y passe et du fait que nous sommes réellement en train de créer un nouveau quartier, je pense que la visite de quartier à la « Jean-François Dransart Sud » est moins adaptée, ne serait-ce que parce qu'elle a lieu trois fois par an et que l'actualité aux Champs-Philippe est parfois hebdomadaire, voire quotidienne, et puis, parfois, cela s'arrête pendant six mois. Du coup, la permanence hebdomadaire me paraît plus adaptée, ce qui ne nous a pas empêchés, d'ailleurs, de tenter une expérience de visite de quartier aux Champs-Philippe, qui s'est bien passée aussi, mais qui ne répond pas aux mêmes problématiques.

En fait, je pense qu'il n'y a pas de bon modèle, je pense qu'il y a des modèles qu'il faut adapter en fonction de...

D'ailleurs, fort à parier que quand le quartier des Champs-Philippe sera terminé ou quasi terminé – on va dire que d'ici deux ans, les choses auront beaucoup évolué –, peut-être faudra-t-il changer le modèle du comité de quartier des Champs-Philippe, j'en suis même persuadé, qui va devenir un quartier plus comparable aux autres. C'est uniquement cela.

Encore une fois, je vous réitère, n'y voyez aucune malice, l'invitation à ce que vous y veniez le samedi matin faire remonter l'information, vous-même écouter les habitants qui y viennent.

Il y a combien de visites par samedi, Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Entre 10 et 20.

**M. le Maire**

Entre 10 et 20 visites de gens qui viennent nous informer de choses et à qui nous donnons des informations. Vous êtes le bienvenu, venez, c'est ouvert, une visite est faite, il n'y a rien de caché ; simplement, cela demande un petit investissement personnel. Ne venez pas ensuite râler en disant que nous ne sommes pas là ; nous assumons tout cela. Faites au moins le même niveau que nous et, après, on verra.

Encore une fois, je pense qu'il n'y a pas un système, il y a des systèmes.

*(M. Conway demande la parole.)*

Je vous en prie, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Justement, l'avantage du fonctionnement du conseil de quartier Centre-Sud, c'est le fait que, justement, ce n'est pas un système ou un modèle, c'est plusieurs pratiques, dont, d'ailleurs, M. Hervo et M. Chaillet se sont inspirés pour la visite des quartiers.

**M. le Maire**

Oui, absolument.

**M. Conway**

De la même manière que le système d'immersion, M. Dransart a mis cela également en place et que cela a donné des idées, il n'y a pas de problème.

Là-dessus, je demande à nouveau... M. Hervo a répondu très clairement, lui ne fera pas de grand-messe, *a priori*, il fait plutôt une immersion dans le quartier ; vous avez ce fonctionnement-là, vous avez répondu à la question.

Je voudrais avoir la réponse de M. Chaillet, la réponse de M<sup>me</sup> Vaussoué sur la manière... qu'est-ce qu'ils comptent prendre des pratiques en cours.

On avait vu, notamment, et j'avais écrit dans ma tribune, le fait que dans le conseil de quartier des Vallées, il y a un problème, soit de personnes qui ne sont pas prévenues qu'il y a un conseil de quartier qui se tient, soit de l'ordre du jour qui n'est pas connu qui fait qu'au dernier conseil de quartier, il y avait très peu de monde.

Mon souci, c'est que ces conseils de quartiers vivent. J'assiste à ces conseils de quartier quand je suis prévenu, parce que, là aussi, les visites de quartier, faut-il encore qu'on soit prévenu pour pouvoir y participer. Je demande à M. Chaillet, là-dessus, s'il y a une inflexion qui va être faite quant à la manière d'organiser l'ordre du jour et à la manière de communiquer avec les habitants des Vallées.

Et puis, une question qui concerne les deux, cela a été soulevé lors du dernier conseil de quartier aux Vallées, où les habitants qui sont sur le côté place de la Liberté de l'avenue du Général-de-Gaulle demandaient un rattachement...

Je vais m'arrêter là, parce que M. Juvin va répondre à votre place.

**M. le Maire**

Non, pas du tout ; je vais vous donner la parole, Monsieur Chaillet ; allez-y !

Monsieur Conway, pourquoi vous êtes méprisant comme cela ? Pourquoi ce mépris ?

**M. Conway**

Je m'adresse à M. Chaillet ; vous détournez son attention...

**M. le Maire**

Je vais lui passer la parole.

**M. Conway**

D'accord.

**M. le Maire**

C'est incroyable.

**M. Conway**

La dernière question, qui concernait vos deux quartiers, était la bande entre la rue Auguste-Buisson et l'avenue du Général-de-Gaulle, où les habitants, naturellement, se sentent plutôt rattachés aux Vallées. Comme vous êtes tous les deux l'un à côté de l'autre, est-ce que vous allez mettre cela à l'ordre du jour pour répondre à cette particularité-là ?

**M. Houtart**

On ne se sent pas rattaché aux Vallées ; on est dans un autre quartier.

**M. le Maire**

Monsieur Chaillet, allez-y ! Répondez, s'il vous plaît.

**M. Chaillet**

Je prends mon appui, au départ, sur la mairie du quartier. La mairie de quartier est ouverte une fois par semaine et cela permet déjà d'avoir un petit peu une idée des questions que les gens se posent.

D'autre part, pour mes réunions, la priorité est à l'actualité immédiate.

Ensuite, l'animation du quartier ; par exemple, les différentes fêtes que l'on peut faire, sur les Vallées notamment, peut-être la Fête des voisins, la Fête de La Garenne-Colombes, le festival aussi.

Sinon, il y a toujours une petite approche, même une grosse approche des travaux quand il y en a, de la voirie aussi, et aussi, bien entendu, on écoute les propositions des habitants de La Garenne-Colombes et surtout du quartier, bien sûr.

En ce qui concerne ce que vous me posez comme question, pour prévenir les gens des réunions, ils sont prévenus par circulaire, chaque boîte aux lettres est visitée, donc tout le monde a les convocations dans le quartier.

En ce qui concerne le découpage, cela ne dépend pas de moi, les découpages des quartiers ; ils ont été établis d'une façon entre nous et, maintenant, on s'occupe du quartier. La rue Auguste-Buisson ne fait pas partie du quartier des Vallées.

Voilà !

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Ranji, vous vouliez la parole ?

*(M. Ranji acquiesce.)*

Je vous en prie.

**M. Ranji**

C'était simplement pour répondre à M. Hervo tout à l'heure, maintenant que je commence à le connaître, toujours la critique un peu facile : « *Oui, vous n'êtes jamais allé à la bulle pour avoir l'information, etc.* »...

**M. le Maire**

Allez-y, Monsieur Ranji !

**M. Ranji**

Je vous rappelle juste que je suis conseiller municipal et que l'information, je l'ai déjà par ces papiers.

Après, vous me dites : « *l'immersion* » ; excusez-moi, peut-être, sans doute, vous allez me reprocher, à moi aussi, de ne pas habiter les Champs-Philippe, mais je ne vous ai jamais vu ; c'est simple.

(*Rires.*)

C'est aussi simple que cela. Après, moi, réunions de conseils de quartier, le nombre de Conseils Municipaux où je vous ai demandé quand est-ce qu'aurait lieu la prochaine réunion de quartier, j'attends toujours. C'est assez marrant d'entendre ce que vous dites.

Voilà, moi, je pense que, très honnêtement, le modèle...

Je rebondis aussi à ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur Juvin...

**M. le Maire**

Rebondissez, rebondissez !

**M. Ranji**

Quand vous dites : « *chacun son style* »...

**M. le Maire**

Ça, je suis d'accord, chacun son style, Monsieur Ranji.

**M. Ranji**

Je constate simplement qu'il n'y a pas de cohérence au sein même de votre majorité dans les différents conseils de quartier.

Je pense que le modèle – on va l'appeler comme cela – « Dransart » est un modèle qui fonctionne bien ; pourquoi ne pas s'en inspirer ?

Aujourd'hui, on va dire qu'on reparle encore des résultats électoraux, mais je pense que vous avez intérêt à écouter davantage ce que pensent les gens des Champs-Philippe.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Voilà qui a beaucoup avancé le sujet.

Très bien.

Monsieur Ranji, je vous invite à venir régulièrement à la bulle des Champs-Philippe, il n'y a pas de souci.

**M. Hervo**

Dans les rues, simplement ; vous m'y croiserez.

**M. le Maire**

Du coup, on n'a pas voté, avec cette affaire ?

Monsieur Conway, encore, je vous en prie.

Non, M<sup>lle</sup> Naturel ne veut pas la parole.

**M. Conway**

Il restait M<sup>me</sup> Vaussoué à qui je pose les mêmes questions.

Merci.

**M. le Maire**

Ah oui, M<sup>me</sup> Vaussoué !

M<sup>me</sup> Vaussoué arrive ; vous lui laissez un peu de temps pour comprendre, adopter le système...

Allez-y, Madame Vaussoué !

**M<sup>me</sup> Vaussoué**

Je vais prendre la suite de Monique, je pense faire des visites de quartier, je pense aussi copier sur le modèle de Jean-François Dransart, prévoir deux réunions annuelles...

**M. le Maire**

Et le modèle Hervo, alors ?

(*Rires.*)

**M<sup>me</sup> Vaussoué**

Jean-Pierre, je ne t'oublie pas, n'aie pas peur !

Les quartiers de Centre Sud et Centre Nord sont à peu près semblables, donc je pense qu'il est préférable que je me rapproche de Jean-François pour faire les mêmes animations, faire des visites de rues, pour regarder ce qu'il y a en travaux à effectuer et avoir des questions des riverains.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame Vaussoué.

C'est très bien.

Monsieur Fouliard ? Allez-y, Monsieur Fouliard !

**M. Fouliard**

C'est juste pour...

**M. le Maire**

Vous habitez quel quartier, Monsieur Fouliard, vous ?

**M. Fouliard**

J'habite les Vallées.

**M. le Maire**

Vous êtes aux Vallées.

**M. Fouliard**

Juste pour vous demander la réponse à ma question, s'il vous plaît, sur le planning éventuel des visites et des conseils, parce que vous ne m'avez pas répondu.

**M. le Maire**

Je ne l'ai pas, puisque je laisse totale liberté de travail aux comités de quartier, mais ceux-ci publient leurs futures dates, que ce soit dans le Journal ou sur les journaux électroniques.

OK, cela marche...

Mademoiselle Naturel, je vous en prie !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

**M. le Maire**

Vous êtes aux Champs-Philippe.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, depuis quelques mois maintenant.

**M. le Maire**

Depuis quelques mois, absolument ! Rue du Mans.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Anciennement, j'étais plutôt quartier Sud. Je me félicite de vos propos, Madame Vaussoué, sur le fait, effectivement, de créer un lien entre le quartier Sud et le quartier Centre Nord, car, effectivement, je pense qu'il y a du travail à faire pour avoir une certaine cohérence ; c'est vrai que les habitants du quartier Sud ont plus l'impression d'être à part par rapport au quartier Centre Nord, qui a plus de commerçants, dont les commerçants fonctionnent mieux, où il y a un peu plus de vie. Effectivement, travailler en lien avec les deux quartiers, cela me semble plutôt positif.

Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame Naturel.

Très bien.

Nous allons passer au vote, cette fois-ci.

Est-ce que le document vous a été... Il a été distribué cette fois-ci ? Non, pas encore ?

*(Distribution de la liste des candidats.)*

*(Il est procédé à l'élection des trois adjoints de quartier par vote à bulletin secret.)*

*(M. le Maire appelle les élus pour le vote.)*

*(Il est procédé au comptage, puis au dépouillement par les scrutateurs.)*

Merci beaucoup, Madame et Messieurs.

Je vous donne lecture des résultats :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 31 ;
- blancs et nuls : 0 ;
- suffrages exprimés : 31 ;
- majorité absolue : 16 ;
- liste de la majorité : 31 voix.

Sont donc élues adjoints de quartier les trois personnes dont j'ai cité le nom tout à l'heure.

J'invite M<sup>me</sup> Vaussoué à me rejoindre, puisque M<sup>me</sup> Vaussoué n'étant pas maire adjoint auparavant, je dois lui remettre son écharpe et nous pouvons l'applaudir, quand même, M<sup>me</sup> Vaussoué.

*(Applaudissements.)*

(M. le Maire remet son écharpe à M<sup>me</sup> Vaussoué.)

### **1.3 - Élus communaux - indemnités de fonction.**

#### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous propose donc de passer au point suivant de l'ordre du jour, qui est, après l'élection des trois adjoints de quartier, la fixation des indemnités de fonction, qui est une obligation après l'élection.

Je vous propose de reconduire ce qui existait auparavant, c'est-à-dire 90 % de l'indice brut 1015 pour le Maire, 33 % pour le premier adjoint, 29 % pour les adjoints au Maire, 29 % pour les adjoints de quartier et 4 % du 1015 pour les conseillers municipaux délégués. C'est comme auparavant.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Fouliard ?

#### **M. Fouliard**

J'ai deux questions à vous poser.

La première, on n'avait pas eu de réponse lors du Conseil Municipal du 29 septembre, c'est la raison qui motive l'augmentation de l'indemnité du premier adjoint, qui était précédemment à 29 % et, là, qui passe à 33.

#### **M. le Maire**

Le premier adjoint a une charge de travail plus importante que les autres adjoints, et donc, à ce titre-là, il est mieux indemnisé, c'est assez banal, cela se voit.

#### **M. Fouliard**

Cela ne m'étonne, personnellement, pas ; ce qui m'étonne, c'est qu'on s'en rende compte maintenant. C'est cela, ma remarque.

#### **M. le Maire**

Qu'il ait plus de travail ?

#### **M. Fouliard**

Oui.

#### **M. le Maire**

Il n'est jamais trop tard.

#### **M. Fouliard**

Certes...

Ma deuxième question, Monsieur le Maire, vous concernant, il y a, je crois, les 90 %, on doit tourner autour de 3 000 euros bruts et dans votre déclaration des intérêts financiers auprès du Parlement européen, vous signalez toucher 1 300 à 1 500 euros au titre de votre activité de Maire, donc...

#### **M. le Maire**

Parce que je touche 1 300 à 1 500 euros selon les mois, en tant que Maire de La Garenne-Colombes. Ce sont mes revenus, effectivement.

#### **M. Fouliard**

Mais les 90 % de l'indice brut ne représentent pas cette somme.

#### **M. le Maire**

Non, c'est vrai, mais je ne touche, en pratique, qu'entre 1 300 et 1 500 euros par mois, donc je déclare...

#### **M. Fouliard**

D'accord, mais ma question, c'est : expliquez-nous pourquoi, comment cela passe.

#### **M. le Maire**

Ah ! Parce que c'est la loi. C'est ce qu'on appelle l'écêtement, c'est-à-dire que quand vous êtes parlementaire... plus exactement, quand vous avez deux mandats et que vous touchez une indemnité pour les deux mandats, vous ne touchez pas la totalité des indemnités de vos mandats ; c'est ce qu'on appelle l'écêtement.

C'est pour cela qu'en tant que Maire, je touche 1 300 à 1 500 euros par mois nets.

#### **M. Fouliard**

D'accord.

J'avais en tête que quand vous étiez conseiller général, on avait justement voté votre indemnité à 47 % pour cette raison ; c'est probablement une méconnaissance de ma part, mais la question est sincère : quelle est la différence entre le traitement de l'indemnité que vous aviez en tant que conseiller général et celle que vous avez en tant que député européen qui peut justifier un vote différent de votre taux ?

#### **M. le Maire**

En fait, vous vous trompez, vous faites une erreur dans le temps, j'étais déjà député à cette époque-là. Cela ne change rien pour moi, je touche toujours 1 300 euros, c'est que quand vous votez 90 %, cela débloque une somme, que je ne touche pas, puisque je ne touche que 1 300 euros, et le delta est reversé à une sorte d'enveloppe commune grâce à laquelle sont payés les conseillers municipaux délégués en particulier.

À titre personnel, je confirme, parce que je vois que vous lisez bien ma déclaration d'intérêts financiers, c'est très bien, et d'ailleurs, c'est très bien qu'elle soit publiée comme elle l'est là, je trouve que le Parlement européen est très en avance. J'espère que le futur Parlement français s'inspirera de ces textes. Je vous confirme, je touche 1 300 euros environ par mois en tant que Maire de La Garenne-Colombes.

En fait, vous verrez, je pense que sur la nouvelle version, on ne déclare même plus les 1 300 euros, je crois qu'on déclare des intervalles. Je crois que cela a changé récemment ; enfin, il me semble.

**M. Fouliard**

Là, c'est celle d'avril 2012.

**M. le Maire**

Dans ces cas-là, je dois me tromper, donc c'est bien cela, donc 1 300 euros par mois.

**M. Fouliard**

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Macé, je vous en prie !

**M. Macé**

Je voudrais compléter l'intervention de notre collègue Vincent Fouliard et avoir quand même une explication complémentaire par rapport à ce que vous venez de dire sur l'indemnité de premier maire adjoint.

Que le premier maire adjoint touche une indemnité supérieure à ses collègues en tant que maires adjoints, pourquoi pas, cela se présente dans d'autres collectivités, dans d'autres communes...

**M. le Maire**

C'est le cas de Clamart ou pas ?

**M. Macé**

... donc cela ne pose pas de problème.

Ma question, c'est de dire : pourquoi, aujourd'hui, vous considérez qu'Yves Perrée, qui vient d'être élu premier maire adjoint, doit avoir une indemnité supérieure, tandis que M<sup>me</sup> Labrousse, qui a été premier maire adjoint pendant plus de trois ans, vous aviez mis son indemnité à 29 % ? Qu'est-ce qui fait que M<sup>me</sup> Labrousse avait peut-être moins de travail à ce moment-là, puisque vous justifiez par plus de travail ? Cela m'étonnerait que M<sup>me</sup> Labrousse ait eu moins de travail en tant que premier maire adjoint et je trouve votre réponse logique, mais surprenante par rapport à M<sup>me</sup> Labrousse.

*(Discussion en aparté entre le M. le Maire, M<sup>me</sup> Labrousse et M. Perrée.)*

**M. le Maire**

Je crois que la différence, d'après ce que me disent mes deux voisins...

**M. Macé**

Je n'avais pas terminé, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Ah ? Pardon, excusez-moi, c'était tellement intéressant...

Je vous en prie, allez-y !

**M. Macé**

C'est intéressant, puisque vous faites des différences, donc c'est intéressant de savoir pourquoi.

**M. le Maire**

J'essaie de m'interroger, mais comme votre question est tout à fait prévisible, je sais ce que vous allez poser, mais allez-y !

**M. le Maire**

Ensuite, sur votre déclaration des intérêts financiers des députés européens, je voudrais, parce que vous l'avez changée par rapport à celle de décembre 2011, que vous nous expliquiez, peut-être en fonction de mon intervention à l'époque, qui sont ces deux personnes que vous déclarez, qui appartiennent à votre cabinet.

**M. le Maire**

Simplement, vous avez mal lu, probablement, la déclaration d'intérêts financiers, le Parlement européen, dans un souci de grande précision, demande quels sont les moyens que les hommes politiques ont à leur disposition. Moi, j'ai expliqué que je travaillais avec deux personnes de cabinet, qui, certes, ne travaillent pas pour mon mandat européen, mais ont un rôle politique, comme c'est prévu par la loi, donc je ne fais que déclarer ces personnes. Ce sont les deux personnes du cabinet de La Garenne-Colombes.

**M. Macé**

Donc j'avais effectivement très bien compris, ces deux personnes sont payées par la Ville, ce qui est indiqué, et donc travaillent en partie pour vous en tant que député européen.

**M. le Maire**

Je viens de vous dire le contraire, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Non, deux personnes issues de votre cabinet allouées par la commune de La Garenne-Colombes, donc payées par La Garenne-Colombes.

Je voudrais savoir quelles sont ces deux personnes.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, n'essayez pas de créer une polémique là où il n'y en a pas. Le Parlement européen est un Parlement qui demande que les choses soient précisément dites et demandent à ses députés d'expliquer quels sont les moyens que d'autres collectivités mettent à leur disposition, non pas durant leur mandat européen, parce que là, il n'y en a pas, mais dans leur vie politique, et dans ma vie politique, qui est une action globale, il y a deux personnes qui sont à mon cabinet, et je ne veux pas citer de nom... On ne cite jamais de noms d'employés municipaux ici, à moins que vous vouliez commencer à mettre des gens, même s'il n'y a rien de critiquable, bien entendu... Deux personnes à mon cabinet depuis maintenant une dizaine d'années, ces deux personnes sont connues de tous, il y en a même une dans cette salle aujourd'hui, et elles ne travaillent pas du tout, mais pas du tout, pour mon mandat européen. Ne dites pas que la Ville de La Garenne-Colombes finance le mandat européen, ce serait faux. Simplement, elle participe à la vie d'un homme politique ; c'est uniquement cela. C'est cela qui a été expliqué dans la notice, dans la demande, du Parlement européen.

Quant à votre première question sur ?

**M. Macé**

Sur la modification du montant entre M. Perrée et M<sup>me</sup> Labrousse.

**M. Macé**

C'est le Conseil Municipal qui l'a votée ; je crois que la différence doit être de l'ordre d'une centaine d'euros par mois ; c'est cela, la différence, donc il y a une centaine d'euros par mois de différence entre M<sup>me</sup> Labrousse et M. Perrée.

**M. Macé**

Donc, aujourd'hui, nous n'aurons pas d'explication pourquoi vous changez ce pourcentage d'indemnité, nous ne saurons pas pourquoi il y a ce changement.

**M. le Maire**

Je ne le change pas, cela fait des mois que c'est comme cela, Monsieur Macé.

**M. Macé**

Non, cela ne fait pas des mois.

**M. le Maire et Mme Juvin-Marleix**

Si.

**M. Macé**

Cela ne fait pas des mois. Je rappelle que l'élection des adjoints au Maire a été annulée par le Conseil d'État, celle de septembre, qu'à ce moment-là, vous aviez déjà décidé de passer de 29 à 33 % pour le premier maire adjoint...

**M. le Maire**

Donc cela fait des mois.

**M. Macé**

Qu'avant septembre 2011, l'indemnité de M<sup>me</sup> Labrousse en tant que premier maire adjoint était de 29 % comme ses autres collègues ; pourquoi avez-vous décidé de passer de 29 à 33 % pour le premier maire adjoint ? Quelles sont les raisons qui motivent ? Si votre seule motivation est de considérer que le premier maire adjoint a plus de travail que les autres, je considère que vis-à-vis de M<sup>me</sup> Labrousse, c'est totalement méprisant par rapport au travail que M<sup>me</sup> Labrousse a accompli de mars 2008 à septembre 2011 en tant que premier adjoint au Maire.

Pourquoi, elle, elle avait moins de travail ? Si c'est votre seul motif, je trouve cela très surprenant vis-à-vis de notre collègue, M<sup>me</sup> Labrousse.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Monsieur Macé, rassurez-vous, M<sup>me</sup> Labrousse n'a pas besoin d'avocat, elle est soutenue par tous ici, nous l'apprécions énormément, les Garennois l'apprécient énormément ; ne vous inquiétez pas, elle vous remercie infiniment de vous faire le porte-parole d'un avocat qui est totalement inutile, Monsieur Macé ! N'essayez pas de soulever et de créer une polémique qui n'existe absolument pas entre les membres de l'opposition ! Balayez devant votre porte, vous avez déjà beaucoup de boulot, et laissez-nous exercer normalement nos mandats !

Merci, Monsieur.

**M. le Maire**

Allez, les amis ! Vraiment, les débats sont...

Au moins, Monsieur Perrée, si vous aviez des doutes sur vos amitiés politiques, vous pouvez être réglé, cette fois-ci, c'est clair.

*(Rires.)*

**M. Perrée**

C'est très sympathique, Monsieur Macé.

Je suis très touché.

**M. le Maire**

Monsieur Macé, je vous en prie, allez-y !

**M. Macé**

Madame Juvin-Marleix, moi, je ne crée pas de polémique...

(Rires.)

Je veux avoir des explications, et c'est normal dans ce que vous faites. Je rappellerai que les indemnités des élus, c'est le budget municipal, c'est l'argent des Garennois, donc que nous demandions des explications, que cela vous plaise ou non, pareil, par rapport à l'argent que vous dépensez, c'est normal !

Aujourd'hui, je constate qu'on n'a pas d'explication et de motif valable par rapport à cette augmentation.

C'est, une nouvelle fois, le fait du prince, et si vous étiez si satisfaite du travail de M<sup>me</sup> Labrousse, Madame Juvin-Marleix, je suis étonné que vous ne l'ayez pas soutenue toujours comme premier maire adjoint.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ah bon ?

N'importe quoi !

**M. le Maire**

C'est parfait.

Comme le débat a beaucoup avancé sur ce sujet, sur les 100 euros de plus de M. Perrée, on va voter.

**M. Perrée**

Par an...

**M. le Maire**

Non, ce n'est pas 100 euros par an, Monsieur Perrée, c'est 100 euros par mois, quand même.

Très bien.

On va passer au vote.

Qui est contre ? 4 voix. Vous avez raison, il ne faut pas payer les élus, la démagogie...

Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

**M. Conway**

Je ne participe pas au vote.

**M. le Maire**

Très bien.

Preuve, effectivement, Monsieur Conway, d'une grande implication.

#### **1.4 - Demande de subvention pour la restauration d'archives communales.**

**M. le Maire**

Monsieur Perrée, avec vos 100 euros par mois en plus, est-ce que vous pouvez nous présenter cela, s'il vous plaît ?

**M. Perrée**

Je vais être obligé de travailler maintenant, avec 100 euros de plus par mois.

Il s'agit de la reliure et de la restauration de documents ; il s'agit des registres d'état civil, d'un registre de liste électorale, d'un registre de délibérations de comité de bienfaisance qui sont en mauvais état.

Le Conseil Général propose de subventionner à 50 % si on est au-dessous de 1 000 euros ; ensuite, un service des Archives de France propose également de subventionner.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention.

Je vous demande donc l'autorisation de faire cette demande de subvention à ces deux organismes.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Perrée, pour la synthèse extraordinaire de ce rapport.

Y a-t-il des questions à M. Perrée ?

Pas de question à M. Perrée ?

**M. Perrée**

Dommage.

**M. le Maire**

Il n'y a rien de polémique sur le sujet ?

Eh bien, on va voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

#### **1.5 - Rapport d'activité de la Commission consultative des Services publics locaux pour l'année 2011.**

**M. le Maire**

Monsieur Perrée, deuxième point ?

**M. Perrée**

Le deuxième point concerne le rapport d'activité de la Commission consultative des services publics locaux.

Cette commission a été créée en 2003, en date de février 2003 ; il y a eu trois dates de réunion.

Vous avez tous sous les yeux ce rapport que nous devons vous fournir et je vous demande donc d'en prendre acte.

**M. le Maire**

Est-ce que vous avez des questions sur ce rapport CCSPL ?

Pas de questions, pas d'observations ?

Tout le monde découvre son dossier ; cela marche ?

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Merci.

**II - Pôle Ressources**

*Finances*

**2.1 - Admission en non-valeur au titre des exercices 2005 à 2012.**

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Perrée toujours ?

**M. Perrée**

Il s'agit de l'admission en non-valeur au titre des exercices 2005 à 2012 ; sur sept ans, nous arrivons à 6 840,61 euros.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur cette demande qui vient du Trésor public.

**M. le Maire**

Merci.

Vous nous coûtez cher, Monsieur Perrée, aujourd'hui.

**M. Perrée**

Oui, mais sur sept ans, cela ne fait pas beaucoup...

**M. le Maire**

Cela fait quand même beaucoup, cela fait 6 000 euros sur sept ans.

Y a-t-il une question à M. Perrée ? Non, pas de question à M. Perrée.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

*Finances*

**3.1 - Rapport commun :**

- Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'Association de Football de La Garenne-Colombes (AFGC) pour la période 2012-2015,

- Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et le Cercle d'Escrime Garennois pour la période 2012-2015,

- Convention d'objectifs triennale entre la Ville de La Garenne-Colombes et l'association Olympic Garennois pour la période 2012-2015

**M. le Maire**

Le point suivant, Monsieur Dubois, trois conventions, je vous en prie.

**M. Dubois**

Je vous remercie.

En fait, il s'agit du renouvellement des conventions d'objectifs qui nous lient à trois associations et qui leur permettront de toucher une subvention supérieure à 23 000 euros ; il s'agit du club de foot, d'escrime et de l'association Olympic Garennois.

M. Dransart me demande de préciser que les observations qui avaient été formulées par M. Conway et M. Macé ont été prises en compte, à savoir de demander systématiquement l'évolution des effectifs dans les rapports demandés aux associations, d'une part, et, d'autre part, de demander aux associations de pratiquer un tarif différent pour les hors Garennois.

On vous demande d'autoriser M. le Maire à approuver et à signer ces conventions.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

Monsieur Fouliard ?

**M. Fouliard**

Merci.

Première observation, je regrette qu'il n'y ait pas de mention dans les conventions qui nous lient à ces associations, justement, sur une recherche d'harmonisation des tarifs ; c'était quelque chose qu'on avait notamment évoqué lors de la commission jeunesse et sports en octobre 2011. On parlait d'homogénéisation...

**M. le Maire**

Par exemple ?

**M. Fouliard**

S'agissant particulièrement des hors Garennois, on voit que selon les activités, les hors Garennois peuvent avoir à payer seulement 10 % de plus que les Garennois ou sur d'autres, on est à 30 % ; bref, il n'y a pas de cohérence entre ces grilles tarifaires.

Je voudrais souligner que 10 % de surcoût pour un non-Garennois par rapport aux Garennois, cela nous semble très insuffisant compte tenu des budgets de subvention qui sont ici cités.

Saisir l'occasion aussi pour regretter de nouveau l'absence de quotient familial dans la tarification de ces activités. Ces conventions seraient l'outil parfait pour inciter fortement les associations à mettre en place un tarif différencié en fonction des moyens de chaque foyer garennois, puisque, quand on a plusieurs enfants qui font plusieurs activités, les chiffres montent très vite.

Troisième point, toujours pour faire le lien avec la commission jeunesse et sport d'octobre 2011, il avait été précisé par M. Dransart, et j'étais tout à fait d'accord avec cette observation, qu'il était peut-être temps de fournir une assistance à nos associations sportives sur les sujets tels que la convention collective, les ressources humaines, un appui juridique, puisque, quand on voit le budget de certaines associations et le nombre de leurs salariés, il faudrait que l'on puisse avoir visibilité sur la manière dont ils se situent par rapport aux textes qui encadrent leurs activités. On avait notamment cité la possibilité de relancer un office municipal des sports...

Cela vous fait sous sourire, Monsieur le Maire, ce que je vous dis ?

**M. le Maire**

Ça y est ?

**M. Fouliard**

Ça y est, oui.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Fouliard.

On va passer au vote...

**M. Fouliard et M. Macé**

Non, les réponses !

**M. le Maire**

Monsieur Dubois ?

Ne vous énervez pas...

**M. Dubois**

Par rapport à l'aide fournie aux associations, le Congrès des associations avait été créé, initié, en septembre 2011 par Jean-François Dransart et des formations sont prévues normalement à la rentrée, au mois de septembre – cela devait avoir lieu au mois de juin, mais pour des problèmes de planning, ce sera plutôt au moins de septembre –, deux formations, en principe une dispensée par le CNEA pour la convention animation et l'autre par le Comité olympique pour la convention sport, à destination des responsables d'associations.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Dubois.

Y a-t-il des remarques ?

Monsieur Macé, puis Monsieur Conway ? Allez-y, je vous en prie !

**M. Macé**

Monsieur Dubois, merci pour vos explications.

Je voudrais savoir pourquoi, au niveau de l'article 4, en ce qui concerne le club de foot, vous indiquez que le montant de la participation de la Ville est de 32 % et, au paragraphe suivant, que ce montant est de 74 % ; est-ce que vous pouvez nous donner des explications de cette différence de pourcentage par rapport à la contribution de la Ville ?

**M. Dubois**

Il faut juste me laisser le temps de récupérer le fichier qu'on m'a transmis, parce que je n'ai pas les chiffres exacts en tête.

Vous m'avez dit quel article ?

**M. Macé**

Article 4.

**M. Dubois**

Pour le foot ?

**M. Conway**

Oui, mais c'est valable pour toutes les conventions.

**M. Dubois**

J'ai le détail du calcul ; je ne sais pas si cela va vous aider.

Article 4, il y a un sous... 4-2 peut-être ?

**M. Macé**

4-2, oui, et 4-3.

**M. Dubois**

La formule, c'est : subvention moins subvention de départ, subvention sur trois ans multipliée par 100... Il faut que je retrouve les chiffres et que je refasse les calculs.

**M. le Maire**

La difficulté, c'est l'article 4 et l'article combien ? Je n'ai pas entendu.

**M. Macé et M. Conway**

4-2 et 4-3.

**M. Dubois**

Je n'ai pas les chiffres que vous avez sur le 4-2 dans le document que j'ai pour le foot.

**M. Macé**

32,77 et 74,07 pour 2013 et 2014.

(M. Conway remet son document à M. Dubois.)

**M. Dubois**

Merci.

**M. le Maire**

Vous voulez qu'on vérifie le pourcentage, en réalité.

**M. Dubois**

Je vais regarder...

**M. le Maire**

Refaites les calculs et dites si le pourcentage est bon.

Y a-t-il d'autres observations ?

Monsieur Macé ?

**M. Macé**

Je voudrais savoir pourquoi, dans ces conventions, n'est pas indiquée, *a priori*, l'aide fournie par la Ville en dehors de la subvention versée chaque année.

**M. Dubois**

Les subventions indirectes ?

**M. Macé**

Oui, c'est cela, c'est-à-dire que ce que fait...

**M. Dubois**

Normalement, c'est intégré désormais.

**M. Macé**

Je ne sais pas, je n'ai pas trouvé ce montant et à quoi cela correspondait.

**M. Dubois**

Par exemple, pour le club de foot, 70 314,73 euros, cela correspond aux fluides, au coût de la location du terrain, par exemple, s'ils devaient le payer, l'éclairage et je crois que c'est à peu près tout, tout ce qui est nettoyage également...

Normalement, c'est précisé dans les conventions annuelles, depuis cette année.

**M. Macé**

J'entends bien, Monsieur Dubois, et votre réponse correspond à ma question, sauf que je suis étonné que cela n'apparaisse pas dans la convention d'objectifs, ce montant-là et ce détail, aussi bien, d'ailleurs, pour les trois conventions dont nous parlons aujourd'hui ; il n'y a aucune indication sur les coûts indirects payés par la Ville, et donc le budget détaillé de ces interventions de la Ville, qui, normalement, et de mémoire, doivent obligatoirement apparaître dans ce type de conventions.

**M. Dubois**

Je ne sais pas si cela apparaît ailleurs ; je ne peux pas vous répondre pour le foot et pour les sports d'une manière générale, d'ailleurs.

**M. le Maire**

Très bien.

Les coûts indirects, c'est 15,97 % du montant ; c'est cela ?

**M. Dubois**

En pourcentage ?

**M. le Maire**

C'est dans le point 3-3.

**M. Macé**

Comme, *a priori*, M. Dubois, mais ce que je peux comprendre...

**M. le Maire**

M. Dubois n'est pas... Vous savez que ce n'est pas sa délégation.

**M. Macé**

Je sais bien que ce n'est pas sa délégation, c'est celle de M. Dransart, et donc on ne peut pas en vouloir à M. Dubois, évidemment, mais comme, *a priori*, au-delà de M. Dubois, nous n'arrivons pas à obtenir de réponse, je vous propose, tout simplement, de reporter ces points au Conseil du 29 juin. Comme cela, on aura l'ensemble des éléments nous permettant de voter complètement sur tous ces points.

**M. le Maire**

Si vous le souhaitez, il n'y a pas de problème.

**M. Dubois**

Juste une chose : pour les coûts indirects, il n'y a pas le montant, mais il y a le pourcentage ; le montant aurait peut-être dû être précisé en euros.

**M. le Maire**

On le repousse au prochain, ce n'est pas un problème.

### **3.2 - Renouvellement de la convention entre l'inspection académique du Calvados et la Ville de La Garenne-Colombes relative à la participation d'intervenants extérieurs à l'enseignement de l'éducation physique à l'école.**

**M. le Maire**

Le point suivant, c'est M<sup>me</sup> Raimbault.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, durant les séjours de classes d'environnement à Houlgate, il est proposé aux enfants une initiation à l'équitation. Cette activité est encadrée par un titulaire du brevet d'État.

Afin de simplifier les demandes d'agrément, il a été conclu en 2008 une convention entre l'inspection académique du Calvados et la Ville, convention de renouvellement chaque année pour trois ans.

Il vous est demandé ici de reconduire cette convention d'agrément.

Pour information, nous avons 22 classes qui séjournent à Houlgate cette année.

Merci.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? C'est Houlgate, c'est la convention d'agrément avec Houlgate.

Pas de question ? (*Non.*)

On passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

## **IV - Pôle Services Techniques**

### **Bâtiments**

#### **4.1 - ZAC des Champs-Philippe - Demande de subventions relatives au projet d'agrandissement du groupe scolaire René Guest.**

**M. le Maire**

Le point suivant, M<sup>me</sup> Raimbault, toujours, qui veut agrandir René Guest, mais nous en avons déjà parlé.

Allez-y !

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Suite à l'approbation par le Conseil Municipal du 4 juin 2012 du projet d'agrandissement du groupe scolaire René Guest pour un montant de 2 350 000 euros, je vous demande d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention spécifique pour un montant maximum de 343 011 euros, ainsi qu'auprès de la réserve parlementaire pour un montant plafonné à 200 000 euros.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Monsieur Conway, je vous en prie !

**M. Conway**

Nous avons participé à la commission des affaires scolaires le 21 mai, nous avons reçu le compte rendu le 15 juin. Je voulais signaler, puisqu'on vient de le recevoir par mail, que ce compte rendu était incomplet ; notamment, il manque mon intervention sur l'aspect de la sonorisation de l'ensemble et, d'autre part, nous n'avons toujours pas le PowerPoint qui a été présenté à cette commission.

**M. le Maire**

Très bien.

Merci beaucoup.

Tout cela vous sera communiqué.

Y a-t-il d'autres questions ? (Non.)

J'ai une remarque à faire sur le rapport. Je vous propose de l'adopter tel quel, bien sûr, mais en modifiant un peu le paragraphe sur la réserve parlementaire que nous avons plafonnée. Comme la réserve parlementaire est accordée sans plafond particulier, même si je serais très étonné qu'elle atteigne les valeurs qui sont fixées là, mais on peut toujours rêver, je vous propose de spécifier simplement le texte qui pourrait dire : « *La réserve parlementaire pourrait accorder une subvention supplémentaire au projet* » et on ne met pas de somme ; comme cela, le plus nous obtiendrons, le mieux cela sera.

Y a-t-il des questions ? Non ? Pas de remarque particulière ? (Non.)

On va passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

## **V - Divers**

### **5.1 - Décisions.**

**M. le Maire**

N° 2012/091 : Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation du terrain de football en gazon synthétique au stade Marcel Payen.

N° 2012/092 : Contrat avec La Boite à Musiques relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2012/093 : Contrat avec La Boite à Musiques relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2012/094 : Contrat avec La Boite à Musiques relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2012/095 : Contrat avec la société Zizanie relatif à l'organisation d'une prestation en déambulateur prévue le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la fête de la ville.

N° 2012/096 : Contrat avec Monsieur Bernard Trout relatif à la programmation d'un cycle de conférences débat prévues dans le cadre du ciné-club à la médiathèque.

N° 2012/097 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la maintenance de photocopieurs pour l'Hôtel de Ville.

N° 2012/098 : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, la livraison, le montage et la pose de cloisons acoustiques dans le réfectoire de l'école élémentaire Ernest Renan de la commune de La Garenne-Colombes.

N° 2012/099 : Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours pour les 8 à 17 ans, pendant les vacances d'été (juillet 2012).

N° 2012/100 : Contrat avec l'association "Melomania" relatif à l'organisation d'un concert prévu le 25 mai 2012 au Mastaba 1.

N° 2012/101 : Convention de mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque le samedi 9 juin 2012.

N° 2012/102 : Contrat avec l'association "Melomania" relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2012/103 : Contrat avec l'association "Melomania" relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.

N° 2012/104 : Contrat avec l'association "Classiquenews.com CNC" relatif à l'organisation d'une conférence prévue le 6 juin 2012 au Mastaba.

N° 2012/105 : Contrat avec la compagnie "la Ferme de Tiligolo" relatif à la fête de fin d'année des crèches Verdun et Bonnin prévue le 22 juin 2012.

- N° 2012/106 : Contrat avec l'association "La forêt des enchanteurs" relatif à la fête de fin d'année de la crèche Joffre prévue le 5 juin 2012.
- N° 2012/107 : Contrat avec la compagnie "La ferme de Tiligolo" relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 25 juin 2012.
- N° 2012/108 : Convention d'occupation précaire pour une portion de terrain sis 92 rue Sartoris – SARL Rainbow Pré-School – Réalisation du chantier sis 7 avenue de Charlebourg.
- N° 2012/109 : Contrat avec l'association « Mère Deny's Family » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris prévue le 5 juin 2012.
- N° 2012/110 : Avenant N° 1 de transfert relatif au marché à procédure adaptée relatif aux travaux d'aménagement de voirie de l'avenue du Général-Leclerc à La Garenne-Colombes – Lot 2 : éclairage public.
- N° 2012/111 : Contrat avec l'orchestre Swingo relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2012/112 : Contrat avec l'association « Atout musique » relatif à l'organisation d'un concert classique prévu le jeudi 21 juin 2012 dans le cadre de la fête de la musique.
- N° 2012/113 : Contrat avec la Compagnie « la ferme de Tiligolo » relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean Bonal prévue le 18 juin 2012.
- N° 2012/114 : Contrat avec la Fédération nationale des écoles de musique et de chant relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue le dimanche 24 juin 2012 dans le cadre de la Fête de la Ville.

**M. le Maire**

J'ai donc pris un certain nombre de décisions ; vous avez la liste.

Est-ce que vous avez des questions particulières ?

Monsieur Ranji, je vous en prie !

**M. Ranji**

Oui, sur la décision 91. Juste pour être certain, mais je pense que vous me répondrez par l'affirmative, il s'agit bien du terrain central du stade Marcel Payen ?

*(M. le Maire acquiesce.)*

Par rapport à cela, est-ce qu'il y a un appel d'offres qui a été lancé concernant le terrain qui est tout au fond sur le stade Marcel Payen ?

**M. le Maire**

Le terrain de football.

**M. Ranji**

Non, le petit, qui est tout au fond.

**M. le Maire**

Le multisports... En fait, ce n'est pas du tout le sujet, comme vous l'avez compris ; c'est un autre sujet.

Il y a actuellement une discussion sur la nature de l'équipement que l'on va y mettre, puisqu'il y a une discussion avec l'espace jeunesse, avec les jeunes que nous croisons, pour savoir quel est réellement l'équipement qu'il nous faut et où le localiser.

Actuellement, les choses ne sont pas encore fixées, cette concertation prend un peu de temps, parce que les demandes sont parfois un peu changeantes, on peut le dire comme cela, mais, aujourd'hui, il n'y a rien de fixé ; sinon, nous en aurions parlé ici.

**M. Ranji**

Merci.

**M. le Maire**

Pas d'autre question ?

Monsieur Macé, je vous en prie ?

**M. Macé**

Toujours sur la 91, est-ce que vous pouvez nous indiquer, puisque l'appel d'offres est maintenant déclaré fructueux, le délai d'intervention et le planning d'organisation de cette opération ?

**M. le Maire**

Si tout va bien – je dis, bien sûr, « si tout va bien », parce qu'en matière de travaux, on ne sait jamais –, il serait prévu que les travaux puissent être effectués cet été et que le terrain puisse être livré au début de la saison prochaine.

**M. Macé**

Quand vous dites « saison prochaine », c'est-à-dire dès le mois de septembre ?

**M. le Maire**

Oui, absolument, pour le début de la saison, 1<sup>er</sup> septembre, du championnat de foot, l'objectif est que le terrain soit opérationnel, ce qui nous pousserait à imaginer qu'il puisse être livré, en fait, courant août, mi-août - fin août, pour être opérationnel début septembre,

si les conditions météo, si les approvisionnements, si, si, si... mais c'est l'engagement de l'entreprise de livrer le terrain pour le début de la saison sportive.

Je vous en prie.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Toujours sur ce point, est-ce que vous avez quelques précisions quant au projet à venir pour ce complexe de Marcel Payen et, du coup, l'espérance de vie de cette belle pelouse synthétique, qui est, du coup, de fait, heureusement, beaucoup moins dangereuse que l'ancienne, puisqu'*a priori*, le terrain de foot a eu une dérogation pour pouvoir jouer avec une licence, sauf qu'*a priori*, il est petit... Est-ce que vous avez des précisions sur le futur projet ?

**M. le Maire**

Vous me posez la question du devenir du...

**M<sup>lle</sup> Naturel**

De cette pelouse.

**M. le Maire**

Je ne comprends pas bien votre question.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Ma question est : à combien de temps vous estimez l'existence de cette pelouse ?

**M. le Maire**

La durée de vie du produit ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui.

**M. le Maire**

Une dizaine d'années. Le dernier terrain de foot, celui que nous avons actuellement, doit avoir 12 ans ou 13 ans et c'est une pelouse d'un type très ancien, qui est, en fait, beaucoup plus du sable qu'une pelouse, parce que quand vous vous approchez, vous voyez qu'il y a beaucoup de sable et un peu de synthétique au-dessus.

Sur le nouveau produit que nous aurons, le confort sera bien supérieur, avec une densité beaucoup plus importante du synthétique lui-même. On nous dit que ces terrains sont plus solides, plus durables, que les terrains actuels. Celui-ci a duré 12 ans ; si cela dure 10-15 ans, je serai très content.

En tout cas, c'est toute la question de savoir si on fait du synthétique ou de l'herbe, les deux ont des avantages et sans me lancer dans une dissertation, ce dont je serais bien incapable, sur les capacités sportives de l'un et de l'autre, j'observe qu'en matière d'entretien, quand nous avons une pelouse en herbe, c'était très sympathique – c'est beaucoup plus agréable de jouer sur une pelouse en herbe, je ne vais pas dire le contraire, bien plus agréable, même –, mais cela devenait un champ de labour assez rapidement, puisque, comme nous avons un certain nombre d'équipes à faire jouer, plus la pluie...

Quand on voit qu'un certain nombre de matchs internationaux sont joués sur du synthétique, il n'y a plus de questions.

C'est vrai que la question, il y a 15-20 ans, c'était : le synthétique n'a pas la pureté de l'herbe ; c'est vrai, mais, maintenant, il y a des terrains internationaux en synthétique.

Voilà, Mademoiselle Naturel !

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Conway ? Sur le terrain synthétique aussi ?

**M. Conway**

Oui.

**M. le Maire**

Décidément !

**M. Conway**

Je regrette, parce qu'effectivement, dans le délai de cinq jours, c'est un dossier qui était très complexe à étudier...

**M. le Maire**

On en parle depuis cinq ou six ans quand même.

**M. Conway**

Je parle du dossier en tant qu'analyse des offres...

**M. le Maire**

Ah oui...

**M. Conway**

... qui, effectivement, a beaucoup de critères qui interviennent, donc je n'ai pas pu prendre connaissance de tout.

J'avais juste deux questions.

La première, je présume que, de la même manière que le président du club était tout à fait partisan du gazon synthétique, vous avez validé auprès de lui que la solution avec les options et tout lui convenait.

La deuxième question, c'était : je n'ai pas vu dans les critères d'analyse, mais je me figure qu'il y a une disposition qui prévoit une pénalité en cas de retard, mais est-ce que vous avez évalué la promesse de tenir les délais selon les différents fournisseurs ?

**M. le Maire**

Oui, bien sûr ; cela a fait l'objet de l'analyse, c'était même un critère, pour nous, important, puisqu'il fallait que la saison puisse commencer.

Quand je vous ai dit fin août, en réalité, l'engagement formel de la société, c'est mi-août, mais comme je suis de nature prudente sur ce genre d'équipement, c'est pour cela que je vous ai dit début de la saison.

**M. Conway**

Dans l'analyse des offres, je n'ai pas vu ce critère ressortir en termes de note, de coefficient, de note pondérée, etc.

**M. le Maire**

C'est la durée des travaux qui est importante. Cela revient à poser la question de la durée des travaux qui faisait partie du sujet ; c'est dans le contrat. Il faut le lire attentivement ; quand vous l'aurez lu, vous trouverez les réponses à vos questions... les réponses, je vous les fais, mais la confirmation des réponses que je vous fais.

OK...

Pas de question ? Le terrain synthétique n'inspire plus ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Juste une toute petite question sur...

**M. le Maire**

Il est de couleur verte.

**M. Conway**

Vous parlez à mon cœur d'Irlandais !

**M. le Maire**

Absolument !

**M. Conway**

C'est une question concernant la décision 108, c'est un point de détail, sur la mise à disposition temporaire d'un terrain ; il est prévu la remise en état du mur et tout au bout des travaux de la Rainbow Pré-School...

**M. le Maire**

Vous pouvez le redire, votre accent étant parfait !

**M. Conway**

Il était prévu qu'il y ait la création d'une porte et je n'ai pas vu si cette porte était maintenue ou si elle disparaissait.

**M. le Maire**

On va voir cela.

Vous avez raison d'attirer l'attention du Conseil sur cette question qui est que va ouvrir à La Garenne-Colombes une école d'un type particulier qui délivre son enseignement en quasi-totalité en anglais. Ils avaient besoin d'un terrain pour s'installer pendant les travaux et ce terrain qui jouxte permet de faire les travaux.

J'imagine qu'il y a la porte, parce que je ne vois pas très bien comment ils pourraient faire sinon.

**M. Conway**

Il y a la porte, c'est sûr, mais je n'ai pas vu de porte.

**M. le Maire**

Je n'ai pas compris votre question.

**M. Conway**

Dans la convention, il est prévu qu'ils garantissent la remise en état du mur ; on parle du mur, on ne parle pas de cette porte, si elle est amenée à perdurer ou si elle disparaît au terme du chantier. Cela me paraît un peu bizarre de faire une porte le temps d'un chantier.

**M. le Maire**

Pour passer, quand même.

**M. Conway**

Justement, dans tout chantier, il y a des palissades, il y a des systèmes pour rentrer dans le chantier sans avoir à créer une porte.

**M. le Maire**

D'accord.

Je regarderai cette question de la porte sur le chantier.

Très bien.

Y a-t-il des questions autres ? (*Non.*)

Merci.

## 5.2 - Questions orales.

### M. le Maire

Le point suivant : les questions orales, au singulier.

Mademoiselle Naturel, je vous en prie ?

### M<sup>lle</sup> Naturel

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous avez pu le constater, les travaux rue Pierre-Sémard débordent largement sur la chaussée et gênent la circulation des voitures dans les deux sens, en particulier pour les voitures qui souhaitent tourner du boulevard Verdun dans cette rue.

Afin d'y remédier, que pensez-vous de mettre un panneau d'interdiction à l'entrée de la rue Pierre-Sémard le temps de la durée des travaux, afin d'éviter des manœuvres dangereuses ?

Je vous remercie de votre réponse.

### M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

Donc vous suggérez de poser un panneau de sens interdit à l'entrée de la rue Pierre-Sémard. Pour ma part, après que nous en avons discuté les uns et les autres, nous pensons que cela occasionnerait plus de contraintes que d'avantages pour les habitants, ainsi que pour les parents qui sont à la crèche.

Le débat reste ouvert, il n'y a rien de fixé, mais sachez et soyez consciente que le maximum, de toute façon, est évidemment réalisé pour réduire les nuisances induites par les travaux et, comme vous l'avez compris, tout cela est, évidemment, tout à fait transitoire.

Je vous remercie, Mademoiselle.

Mesdames et Messieurs, merci.

J'ai été très heureux de vous voir aujourd'hui, samedi matin, et je vous souhaite un bon week-end.

Je vous invite, n'oubliez pas, à venir aux Fêtes de La Garenne-Colombes, puisque vous êtes tous très disponibles, bien entendu, ainsi qu'aux Fêtes de la musique. Cela dura quatre jours, quatre jours de fête ininterrompue !

*La séance est levée à 10 heures 42.*